

L'Anse-Saint-Jean, le 5 décembre 2011.

Je, soussigné, Marina Gagné, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée spéciale du 05 décembre 2011 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal.

----- Marina Gagné, secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 05 décembre 2011 à 20 h 10, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents : M. Victor Boudreault, conseiller
M. Denis Girard, conseiller
Mme Gertrude Bouchard, conseiller
M. Marcellin Tremblay, conseiller
M. Yvan Coté, conseiller
M. Graham Park, conseiller

Ainsi que Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière.

533-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2012
4. Fixation du taux de la taxe foncière pour l'année 2012
5. Fixation du taux de la taxe de consolidation de dette 2012
6. Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2012
7. Fixation des taux de taxes de services 2012 relatifs aux règlements 02-215, 05-235, 95-165, 03-216, 04-226, 05-234, 08-265, 08-257 et 281-11
8. Période de questions sur les prévisions budgétaires
9. Levée de l'assemblée.

534-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

535-2011

LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
(Livre des Annexes cote no 176)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les prévisions budgétaires 2012, au montant de 3 918 086 \$ en revenus et dépenses, soient adoptées telles que présentées et déposées au **livre des annexes** sous la **cote no. 176**.

536-2011

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le taux de la taxe foncière pour l'année 2012 soit fixé à 1.495 \$/ du 100\$ d'évaluation.

537-2011

FIXATION TAUX DE LA TAXE DE CONSOLIDATION DE DETTE 2012-
RÈGLEMENT 280-11

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le taux de la taxe de consolidation de dette 2012 relativement au règlement 280-11 soit fixé à 0,20 \$/ du 100 \$ d'évaluation.

538-2011

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que, pour l'année 2012, le taux d'intérêt soit fixé à 10% sur tout compte dû envers la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

539-2011

FIXATION DES TAUX DE LA TAXE DE SERVICES 2012 RELATIFS AUX RÈGLEMENT 02-215, ET 05-235, 95-165, 03-216, 04-226, 05-234 08-257 ET 08-265 AINSI QUE LE 281-11

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les taxes de services relatives aux règlements 02-215, 05-235, 95-165, 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 08-265 et 281-11 pour l'année 2012 s'appliquent comme suit :

Règlements 02-215 et 05-235 :

Déneigement chemin des Pins :	218 \$/unité
Déneigement chemin des Mélèzes :	125 \$/unité
Déneigement chemin du Relais :	120 \$/unité
Déneigement chemin des Cimes :	153 \$/unité
Déneigement chemin des Cévennes :	153 \$/unité
Déneigement chemin de L'Anse :	154 \$/unité

Règlement 95-165 :

Déneigement chemin des Érables :	87 \$/unité
----------------------------------	-------------

Règlement 03-216 :

Prise d'eau municipale :	26 \$/unité
--------------------------	-------------

Règlement 04-226 :

Prise d'eau Mont-Édouard :	76 \$/unité
----------------------------	-------------

Règlement 05-234 :

Acquisition d'infrastructures de rues (Vébron, Génolhac) :	115 \$/unité
--	--------------

Règlement 08-257 et 08-265

Infra réservoir aménagement eau potable secteur Mont-Édouard :

développement :	0.066 cents/100 \$ d'évaluation
bassin :	0.051 cents/100 \$ d'évaluation

Règlement 281-11 :

Service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables :

Logement :	200 \$
Logement accessible véhicule hors route :	100 \$
Gîte :	100 \$
4 à 6 logements :	850 \$
Conteneur 1 verge :	300 \$
3 contenants de 1 verge :	850 \$
Conteneur 4 verges :	3 045 \$
Conteneur 6 verges :	3 540 \$
Conteneur 8 verges :	3 940 \$
Cueillette sélective matières recyclables :	35 \$/unité

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Quelques questions concernant le déficit municipal.

540-2011

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 20 h 40 appuyé.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce cinquième jour de décembre 2011.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Claude Boucher, maire